

# CC du Pays de St Yrieix

Haute-Vienne

EPCI de type 6 :

- de 100 copropriétés de classe D  
Aucune action engagée

## Les copropriétés en Nouvelle-Aquitaine

On dénombre 40 000 copropriétés sur la région parmi lesquelles 7 000 sont de classe D (considérées comme parmi les plus dégradées). Ces copropriétés « dégradées » sont essentiellement de petite taille ; elles comportent 66 000 logements, majoritairement construits avant 1949.

## CHIFFRES CLÉS DE L'EPCI

**Territoire :** 12 290 hab. / 9 communes

**Copropriétés :**

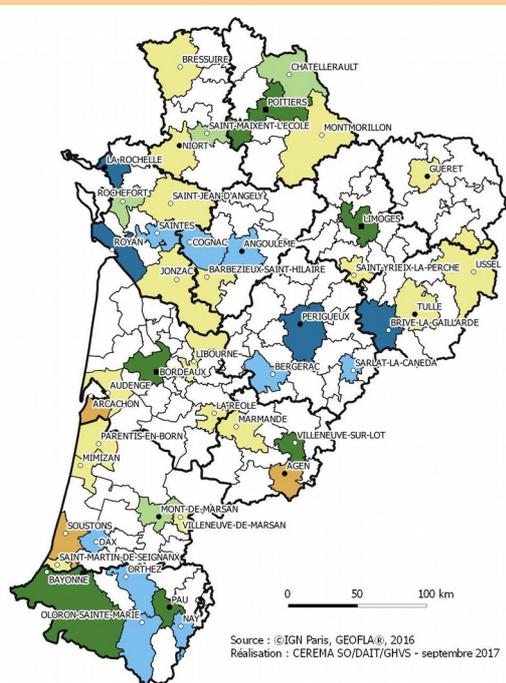
- 39 copropriétés
- 6 copropriétés de classe D

**Spécificité :** La commune de Saint Yrieix-la-Perche, située au sein de la CC du Pays de Saint Yrieix, a été lauréate en 2014 de l'appel à manifestation d'intérêt « centre-bourgs ».

**Liste des programmes animés :**

- OPAH Centre-bourg CC Pays de Saint Yrieix 2017-2023

## CONTEXTE RÉGIONAL Classement des EPCI par famille selon des enjeux similaires



### Typologies des EPCI

- Type 1 :** Plus de 100 copropriétés de classe D - Action engagée
- Type 2 :** Moins de 100 copropriétés de classe D - Action engagée
- Type 3 :** Plus de 100 copropriétés de classe D - Diagnostic en cours
- Type 4 :** Moins de 100 copropriétés de classe D - Diagnostic en cours
- Type 5 :** Plus de 100 copropriétés de classe D - Aucune action engagée
- Type 6 :** Moins de 100 copropriétés de classe D - Aucune action engagée

## DÉMARCHES ENTREPRISES LOCALEMENT

**Démarches entreprises par la DDT :**

Volonté de la DDT de mobiliser les EPCI autour du sujet des copropriétés (incitation à inclure un volet copropriétés dans les programmes animés, recensement des copropriétés à rénover avec l'appui des espaces info énergie / réseau PRIS...).

**Démarches entreprises par l'EPCI :**

Aucune démarche recensée pour la CC du Pays de Saint Yrieix dans le domaine des copropriétés, au moment de l'étude.

## Définitions :

Il convient de ne pas confondre les **copropriétés potentiellement fragiles**, dites de classe D, considérées comme les plus dégradées du parc (selon 5 critères relatifs à la situation socio-économique des occupants, à l'état du bâti, à la vacance, aux revenus des propriétaires occupants et à la présence de personnes morales de droit privé dans la copropriété) et le dispositif « **copropriété fragile** », outil de l'Anah à destination de copropriétés cumulant une étiquette énergétique entre D et G et des impayés de charges.

## ENJEUX pour l'EPCI

- Connaissance du parc des copropriétés :
  - par l'identification des copropriétés fragiles ou dégradées
  - par la mise en place d'une politique d'observation et de prévention
- Développement de partenariats :
  - par la mise en œuvre d'une communication directe auprès des copropriétés

## LEVIERS MOBILISABLES

1*	2*	3*	4*	Levier
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Développer un plan de communication auprès des partenaires (syndicats de copropriété, syndic, agences immobilières, opérateurs, PRIS, maires...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intégrer un volet copropriété dans les PLH ou PLUIH, qui permettra de poser le diagnostic et de prendre en compte les politiques de veille, de prévention et de traitement dans les plans d'actions
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En diffus, développer la communication directe aux copropriétés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser le registre d'immatriculation des copropriétés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser « l'outil de repérage des copropriétés potentiellement fragiles » (FILOCOM) pour mieux identifier la probabilité de copropriété fragiles à l'échelle de la section cadastrale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les territoires ayant plus de 100 000 habitants ou plus de 250 copropriétés de classe D : Mettre en place d'un ou plusieurs dispositifs locaux « Veille et Observation des Copropriétés » (VOC) afin d'améliorer la connaissance du parc de logements en copropriétés sur un périmètre dédié et d'identifier les copropriétés fragiles ou dégradées
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place un Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sur un périmètre réduit en intégrant un volet copropriété fragile en tranche conditionnelle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étude pré-opérationnelle d'un programme animé intégrant un volet copropriété (Obligatoire)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place une OPAH RU avec un volet copropriété dégradée et fragile
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place une OPAH copropriété dégradée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place une procédure spécifique liée à un arrêté ou à une décision de justice

\* 1/ A faire à court terme – 2/ Si nécessaire – 3/ Fait – 4/ Non concerné

### EPCI de Nouvelle-Aquitaine aux caractéristiques similaires plus avancés

#### CA Grand Villeneuvois :

- Utilisation de l'« outil de repérage des copropriétés potentiellement fragiles » (Filocom)
- Étude pré-opérationnelle d'une OPAH RU intégrant un volet copropriété : étude de repérage sur les copropriétés de plus de 10 logements et sur les copropriétés de moins de 10 logements
- OPAH RU II de la Bastide de Villeneuve-sur-Lot

#### CA Rochefort océan :

- Réunions de présentation de l'étude réalisée par la DDTM « Les copropriétés potentiellement fragiles en Charente-Maritime – État des lieux et actions à engager »

#### CA Mont de Marsan agglomération

- Communication de la DDT auprès des principaux syndicats du département sur les nouvelles aides de l'Anah disponibles en faveur des copropriétés
- OPAH RU « Cœur de ville de Mont de Marsan » 2017-2021 (traitement prévu de deux immeubles non encore identifiés)

### Illustration de carte réalisable à la section cadastrale

